

ATTENTION : Ce modèle ne vous est proposé qu'à titre indicatif et doit être adapté pour chaque situation particulière. Il est toujours nécessaire de prendre l'avis ou le conseil d'une association ou d'un avocat au préalable.

Monsieur xxxx
Adresse postale : xxxxx
Téléphone : 06.xxxxxx

MAIRIE DE xxxx
A l'attention de Monsieur le Maire
xx rue de
xxxxxx

Par lettre RAR

Objet : Demande de Raccordement électrique provisoire

xx, le xx 201x

Monsieur le Maire,

J'ai sollicité auprès du concessionnaire du réseau électrique le branchement d'un *compteur électrique provisoire* sur le terrain dont je suis propriétaire à xxx (indiquer l'adresse du terrain).

Comme vous le savez, la loi n°2000-108 du 10 février 2000, relative à la modernisation et au développement du service public de l'électricité, affirme que le droit à l'électricité est un droit destiné à satisfaire un besoin fondamental auquel tout citoyen, quel qu'il soit et d'où qu'il vienne, peut prétendre. Je m'étonnerais donc d'un éventuel refus de votre part d'accéder à l'électricité, d'autant que je ne sollicite qu'un simple raccordement provisoire et qu'il est de jurisprudence constante que le Maire ne peut se prévaloir de l'article L111-6 du Code de l'Urbanisme ou de ses pouvoirs de police pour s'opposer à un raccordement provisoire.

De plus, le raccordement provisoire ne peut être refusé à toute personne en faisant la demande et le caractère non-constructible d'un terrain ne peut constituer un motif de refus de ce type de raccordement (*CE 12 décembre 2003, Tino Cancy, N°257794 ; Avis CE en date du 7 juillet 2004, n°266478 ; TA Versailles, 17 janvier 2006, 3^{ème} chambre, N°0406187, Dassonneville contre Commune de Cerny ; Réponse Ministérielle Sénat, 26/05/2009 et 30/10/2008*).

Nul ne peut contester que la loi du 10 février 2000 vise à associer les principes de dignité humaine et de services publics essentiels à la vie avec la notion d'accès à l'électricité pour tous. Il semblerait par conséquent particulièrement infondé de s'opposer à l'accès à ce service vital.

Dans ces conditions, êtes-vous disposé à autoriser le concessionnaire du réseau électrique à effectuer le raccordement provisoire sur mon terrain ?

Dans l'attente de votre position, je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

xxxxxx